

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 63 (1983)
Heft: 1: Foire européenne de l'horlogerie et de la bijouterie 16-25 avril 1983

Artikel: Les milieux d'affaires franco-suisse et la visite du Président François Mitterrand en Suisse : critiques et suggestions pour une meilleure coopération bilatérale
Autor: Chambre de commerce suisse en France
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886529>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les milieux d'affaires franco-suisses et la visite du Président François Mitterrand en Suisse

Critiques et suggestions pour une meilleure coopération bilatérale

En prévision du prochain voyage officiel en Suisse du Président François Mitterrand, la Chambre de commerce suisse en France a suggéré à ses membres de s'exprimer sur les difficultés qu'ils rencontrent et qu'il ressentent dans leurs relations franco-suisses, sur l'appréciation que leur inspire la situation actuelle des rapports bilatéraux, sur l'attitude qu'il conviendrait d'adopter, selon eux, pour améliorer le climat général des affaires et enfin sur l'action dont ils souhaiteraient voir se charger la Chambre à l'occasion du voyage présidentiel en Suisse.

Les réponses reçues reflètent un très large éventail d'appréciations et – comme on pouvait s'y attendre – de critiques. Elles sont avant tout le témoignage d'hommes d'affaires français et suisses qui pratiquent quotidiennement les échanges franco-suisses. Un grand nombre de réponses nous est parvenu d'entreprises petites et moyennes qui, en règle générale, n'appartiennent pas au front des contestataires les plus bruyants. D'autres réponses ont été rédigées en groupe par des cercles régionaux de milieux d'affaires intéressés aux échanges franco-suisses. Une dernière catégorie de réponses, enfin, provient d'associations professionnelles et peuvent être considérées comme représentatives de branches entières. La Chambre de commerce suisse en France tient à remercier tous ceux qui, en Suisse et en France, lui ont fait part de leurs observations, dont elle entend se servir dans le meilleur intérêt d'un développement harmonieux de nos échanges bilatéraux.

L'enquête de la Chambre n'est pas

un « sondage » dans l'acception courante de ce terme, mais un recueil d'indices qui permettent de situer les problèmes que rencontrent « ceux du terrain ».

Que représentent les échanges franco-suisses ?

Traditionnellement, la Suisse importe plus de produits en provenance de France qu'elle n'exporte vers ce pays. Comme le montre le tableau récapitulatif de la page ci-contre, les exportations françaises vers la Suisse se sont élevées en 1982 à 24,2 milliards de FF et les exportations suisses vers la France à 15,3 milliards de FF; l'excédent en faveur de la France a donc atteint l'année dernière 8,9 milliards de FF, soit le solde bilatéral le plus élevé obtenu par la France.

La consommation moyenne par tête d'habitants de marchandises importées du pays voisin (en FS, d'après la statistique suisse) se présente comme suit :

	Produits français en Suisse (par habitant suisse)	Produits suisses en France (par habitant français)
1962 ...	310 FS	16 FS
1967 ...	406 FS	28 FS
1972 ...	686 FS	45 FS
1977 ...	832 FS	70 FS
1982 ...	1 041 FS	85 FS

Autant par le sérieux de leurs réponses que par leur attachement déclaré à l'amitié franco-suisse, nos membres soulignent combien le développement et l'amélioration des relations bilatérales leur tient à cœur. Si les difficultés qu'on nous signale sont nombreuses et les critiques parfois acerbes, quelques-uns de nos adhérents – aussi bien de nationalité française que de nationalité suisse – poussent leur réflexion au-delà de la situation du moment, voire de la péripétie, et se demandent si nous n'assistons pas en France à une désinformation au sujet de la Suisse, désinformation qui serait à l'origine de la détérioration du climat général que nous constatons. « *Sans doute, parce que les deux peuples sont voisins, ils sont infiniment persuadés de parfaitement se connaître, alors qu'ils se méconnaissent avec beaucoup d'assurance* », considère l'un de nos correspondants. Un autre, pour sa part, met en cause « *la totale ignorance par les médias de ce qu'est réellement la Suisse* ».

Le voyage du Président de la République en Suisse est de bon augure. Espérons qu'il contribue à la compréhension réciproque et à l'élimination des esprits des préjugés souvent aussi faux que vétustes, voire des clichés les plus fantaisistes.

Un climat de suspicion

Une entreprise de services membre de la Chambre constate que « *le fait pour une société française d'être implantée en Suisse crée à son égard, en*

France, un climat de suspicion ». Le réflexe le plus courant des tiers est de se demander « *quelles spéculations, quels transferts illicites sont les véritables raisons de cette implantation* ». L'essentiel des difficultés qu'on nous signale se situe à ce niveau. Elles concernent en premier lieu le trafic frontalier proprement dit, « *géné par des contrôles exagérés en douane lors du passage des personnes et des marchandises* », par « *l'application soudaine de règlements douaniers jusqu'ici non invoqués* », par « *l'incompréhension et la fin de non-recevoir françaises* » et par les « *contrôles vexatoires* ».

Ces observations ne surprennent ni par leur nombre ni par la dureté de la critique avancée. Elles n'ont pourtant pas pour origine une situation ou une pratique d'introduction récente. La remarquable « Histoire des droits de douane » (Ed. Sedep) d'Albert Algoud nous apprend en effet que Jules César, en occupant la Gaule au premier siècle avant Jésus-Christ se trouvait déjà en présence de toute une panoplie de droits de douane et de péages, ainsi que du personnel chargé de leur recouvrement. Sans doute s'agit-il d'une institution aussi vieille que l'État, probablement antérieure à lui. En tout état de cause, les difficultés que nos membres ont recensées aujourd'hui trouvent leur origine dans une réglementation fort ancienne.

Le climat de suspicion que nos correspondants ont cru pouvoir déceler s'exprime notamment par la fréquence de « *contrôles à risque multiple prix-douane-fisc* ». Un adhérent de la Chambre s'indigne de « *l'espionnage (réel ou craint) dans les stations concernant les propriétés secondaires des Français en Suisse* ». Un autre message nous signale « *deux cas de violation du secret postal* » ainsi que « *les écoutes téléphoniques systématiques de certaines banques suisses* ». Au sujet de ces écoutes, l'un de nos correspondants demande : « *Qui pourra dénoncer les installations téléphoniques d'écoute et d'enregistrement dirigées par le Service des Douanes françaises à Ferney-Voltaire ? Logées dans les caravanes stationnées à côté du central téléphonique, ces installations très performantes traitent également une partie du trafic en provenance de certaines provinces italiennes.* » Dans le même contexte, l'un de nos adhérents estime que la récente « *affaire des 5 000 comptes suisses de résidents français* », qu'il qualifie en passant de « *rocambolesque* », « *illustre le curieux climat de délation et de proscription en France* ».

Plusieurs de nos adhérents affirment dans leur réponse avoir été, eux-mêmes ou leurs collaborateurs, victimes de procédés d'investigation dou-

La Douane et le secret postal

L'article 457 du Code français des douanes a la teneur suivante : L'administration des postes est autorisée à soumettre au contrôle douanier, en vue de l'application de la législation et de la réglementation des relations financières avec l'étranger, les envois postaux tant à l'exportation qu'à l'importation.

nière peu compatibles avec l'esprit de bonnes relations franco-suisses. L'un d'eux, domicilié en Suisse et voyageant en France uniquement en qualité d'acheteur, se plaint d'avoir été l'objet de « *deux fouilles désagréables* » à la sortie du territoire par la douane française.

Plus grave est sans doute le cas que nous signale la société suisse C., fabricant d'équipements électriques, et qui dispose d'une filiale en France : Fin décembre, « *notre sous-directeur et contrôleur de gestion (...) se rend à notre usine en France. Le douanier principal lui fait enlever la veste et la ceinture, vide toutes les poches, contrôle le portefeuille et l'agenda et fait fouiller les autres habits (...). En contrôlant un dossier placé dans une serviette, le douanier chef conteste une opération de compensation de créance (...) effectuée par l'intermédiaire d'une banque agréée et entièrement conforme au décret du 19 juin 1975. (...) Ensuite, le douanier conteste le bien-fondé d'une augmentation de capital effectuée en 1982 par conversion de créances, et cela malgré les préavis favorables du Commissaire aux comptes et de la Banque agréée et après autorisation du Ministère des finances (...). Il insiste sur le fait qu'il est une habitude de transférer des fonds de France en Suisse par une voie illégale. (...) Pendant ce temps, des douaniers ont visité de fond en comble la voiture, laissant éparpillés dans le coffre des outils de dépannage. (...) était enfermé dans un petit bureau, tous volets baissés. Mais le comble, c'est que son épouse, qui l'accompagnait, fut priée de se rendre seule avec une agente féminine des douanes dans un bureau où il lui fut ordonné de se dévêtir complètement, ses habits étant fouillés. Tous ces contrôles ont duré de 14 h 30 à 17 h sans qu'il fut possible à (...) de téléphoner au bureau de France pour annoncer son retard. - Désormais certains de nos collaborateurs refusent de se rendre à l'usine de France.* »

Le problème des contrôles douaniers a des incidences secondaires non négligeables. Citons par exemple une entreprise de services pour laquelle « *la crainte des contrôles douaniers retient de nombreux Français de passer actuellement des vacances en Suisse* ».

Un change incertain

Plusieurs de nos membres rendent compte des difficultés liées à l'évolution incertaine du cours de change entre le franc français et le franc suisse. « *Comment planifier nos échanges avec le pays voisin, quand on sait que le franc suisse valait 3,17 FF le 1^{er} janvier 1982, 3,07 le 11 juin, 3,26 le 14 juin et 3,37 le 31 décembre ?* » se demande un de nos adhérents. Le problème est sensible dans tous les secteurs d'activité, et tout particulièrement pour les importateurs français de produits suisses. Ainsi, un horloger-bijoutier du sud-ouest de la France se demande s'il pourra continuer à offrir des montres suisses dans son assortiment. « *Le cours entre le franc français et le franc suisse est trop défavorable aux exportateurs suisses vers la France* », estime un important fabricant suisse d'articles électro-ménagers, qui souhaite par ailleurs que ce problème soit soulevé à l'occasion du voyage présidentiel en Suisse.

Le tourisme constitue un cas à part dans le contexte monétaire. Très sensible aux fluctuations de change en période de dépression économique, les flux touristiques français vers la Suisse ont souffert de l'appréciation du franc suisse par rapport au franc français. « *Comme les agences doivent programmer la Suisse environ six mois avant la saison* », nous précise un organisme central de promotion touristique, « *aucune garantie du prix d'achat au moment de la vente* » ne peut être donnée au client.

Que représentent les filiales industrielles suisses en France ?

Plusieurs centaines de sociétés suisses sont représentées en France par des filiales et succursales de production. L'ensemble de ces entreprises implantées en France représente actuellement environ 76 000 emplois. (Ce chiffre n'inclut pas les quelque 49 000 frontaliers employés en Suisse.) Comme chaque année, les entreprises industrielles suisses en France ont pris en 1982 une part importante à l'effort d'exportation français. Selon les résultats de l'enquête annuelle de la Chambre de commerce suisse en France (publiés dans la Revue Économique franco-suisse 4/1982), ces exportations se sont élevées l'année dernière à 5,6 milliards de FF (en augmentation de 10 % par rapport à 1981). Par tête de salarié, les exportations de ces maisons s'élèvent à 73 684 francs, chiffre que l'on peut rapprocher des 34 486 FF d'exportation en moyenne nationale française par salarié.

Un environnement protectionniste

Selon plusieurs sociétés membres de notre Chambre, les tracasseries administratives qu'elles rencontrent s'inscrivent dans un contexte protectionniste. Il en est ainsi des considérations d'une entreprise suisse des arts graphiques qui exporte vers la France « depuis plus de quatre-vingts ans » des reproductions de tableaux, gravures et cartes de vœux : « Nos envois se font surtout par la poste, et les montants facturés varient entre FF 500 et 2 000. Bien trop souvent, nos clients rencontrent des difficultés à l'importation » dues surtout au zèle intempestif de certains fonctionnaires. « Ensuite, les (mêmes) difficultés recommencent pour le paiement de ces petites sommes : incompétence des succursales des banques pour effectuer des virements à l'étranger. Résultat pour nos clients : perte de temps, tracasseries administratives, découragement ».

Une des principales entreprises sidérurgiques suisses nous fait savoir que les délais de livraison qu'elle doit imposer à ses clients est de l'ordre « de deux mois au moins », vu le temps nécessaire pour l'obtention des autorisations d'importation en France, dans le cadre des règles de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ce qui « crée un handicap certain dans le contexte actuel ».

Une société importante spécialisée dans les techniques de fixation fait état de « directives » qu'auraient données les autorités françaises aux services et entreprises publics en vue d'accorder systématiquement la préférence aux produits de fabrication française et d'écarter les produits d'origine étrangère ou d'importation. La campagne « achetez français » et les efforts déployés au titre du point 15 du programme socialiste (reconquête du mar-

ché intérieur) seraient sur le point de causer un préjudice non négligeable à des fournisseurs étrangers traditionnels.

Prolongeant les réponses qui précèdent, plusieurs sociétés membres de la Chambre signalent que des directives administratives françaises aggravent de plus en plus les conditions de vente en France. Les griefs rapportés font état d'un protectionnisme plus ou moins larvé. Une des plus importantes associations professionnelles suisses du secteur textile nous écrit : « Nous trouvons assez souvent que des réglementations qui paraissent raisonnables à première vue se transforment dans la pratique en chicanes presque insurmontables engendrant des situations grotesques. Une difficulté réside dans le fait que les offices des douanes s'abritent souvent derrière leurs propres directives internes. Même si dans les contacts bilatéraux on pense avoir obtenu un succès, il s'écoule toujours beaucoup de temps avant que les ordres soient exécutés. Parfois, il faut même entreprendre de nouvelles interventions pour obtenir de la direction générale des douanes qu'elle donne des instructions. »

Le même grief est rapporté par ce fabricant suisse d'instruments de mesure qui incrimine « le protectionnisme caché » que pratique selon lui le Service des instruments de mesure chargé d'homologuer les appareils d'importation.

Pour sa part, la société suisse S., l'un des principaux constructeurs européens de matériel de blanchisserie, fait état des directives données aux responsables des achats de certains services publics de commander de préférence du matériel français. Notre correspondant tient à préciser à ce sujet : « Ces mesures discriminatoires à l'encontre de nos matériels nous inquiètent. (...) Dans la fabrication de nos machines entrent des quantités relativement importantes de fournitures et pièces détachées achetées soit directement à des maisons françaises, soit à leur représentant en Suisse ». Dans la fabrication de certains produits de cette société, « les fournitures achetées à des firmes françaises représentent environ 30 à 40 % ».

Quant à une société suisse de tissage de soie, elle présente les observations suivantes : « Nos clients ne peuvent utiliser que des parties de tissus absolument sans faute. Or, un tel tissage est impossible pour des vingtaines de mètres. Nous accordons par conséquent un léger surplus pour chaque faute de tissage de sorte que le client n'ait pas trop de perte. De plus, les largeurs dépassent parfois légèrement la mesure commandée par le client. Dans

les deux cas, la douane française exige l'indication de la mesure complète et un prix au mètre carré que le client, en réalité, ne paie pas ; c'est pour augmenter artificiellement le montant de la TVA. (...) Cette tracasserie de la douane française est unique et honteuse. (...) La douane française exige désormais de 10 à 14 jours pour contrôler nos papiers. C'est également unique au monde. (...) Les ordres de paiement de nos clients sont débités immédiatement mais exécutés trois à quatre semaines plus tard ! ».

L'un des grands groupes chimiques suisses nous fait part des difficultés suivantes, dont il ressent lui-même les effets : « Au niveau de la pharmacie, l'application de l'accord franco-suisse pose manifestement des problèmes. » D'autre part, « la politique de reconquête du marché intérieur français recouvre des intentions ou, à tout le moins, des applications contestables en matière de libre échange et ce, en défaveur des entreprises d'origine étrangère, ainsi que des sociétés françaises appartenant à des groupes étrangers. » Enfin, « les actions judiciaires intentées par la Direction des Douanes continuent à laisser planer des doutes sur la sécurité des transactions commerciales et certaines prises de position de l'Administration, face à des décisions de non-lieu, vont à l'encontre de la lettre et de l'esprit des engagements donnés. »

Que faire ?

Si ces réponses semblent dégager l'impression que nos adhérents inclinent en majorité à ne considérer que les aspects négatifs des relations franco-suisses, il convient de souligner que cela tient au moins en partie aux questions qui leur étaient posées et qui portaient sur « les difficultés » rencontrées dans leurs échanges. A l'étalage de ces difficultés, que nous avons résumées ci-dessus, s'ajoute cependant aussi des appréciations plus positives. Outre les quelques correspondants qui n'ont « rien à signaler », certains font preuve d'humour, par exemple, en faisant l'éloge des vins de France, qui leur permettent de supporter plus facilement les tracasseries d'une conjoncture devenue pesante. Un membre de la Chambre, exportateur français vers la Suisse, n'a pour sa part qu'un unique regret : que les Suisses ne soient pas plus nombreux, ce qui lui permettrait d'accroître ses ventes.

Un petit industriel français installé en Suisse depuis une douzaine d'années pense qu'« il serait peut-être bon de rappeler au Président de la République qu'il y a en Suisse bon nombre de petites sociétés françaises qui font beaucoup pour l'exportation française et que certaines de ces sociétés ont des Français

Restrictions quantitatives aux importations La réglementation en vigueur

Les échanges commerciaux franco-suisses sont régis par le traité de libre-échange signé le 22 juillet 1972 entre la Confédération et la Communauté européenne. L'article 13 de ce traité a la teneur suivante : Aucune nouvelle restriction quantitative à l'importation ni mesure d'effet équivalent ne sont introduites dans les échanges entre la Communauté et la Suisse. - Les restrictions quantitatives à l'importation sont supprimées le 1^{er} janvier 1973 et les mesures d'effet équivalent à des restrictions quantitatives à l'importation le 1^{er} janvier 1975 au plus tard.

comme cadres, ce qui est l'un des meilleurs moyens pour vendre français ».

C'est dans la mesure où les administrations concernées auront conscience de la réciprocité des intérêts en jeu, nous signale cet industriel français de Suisse, que des solutions pourront être trouvées pour les cas de difficultés particulières que nous avons analysées ci-dessus. C'est d'ailleurs le sens qu'il faut dégager de l'ensemble du courrier reçu, car – comme le souligne l'un de nos membres – « il n'y a aucune raison que les entreprises suisses en France soient prises pour cible » par certains contrôles.

En ce qui concerne la suspicion qui pèse sur les entreprises et les personnes qui participent aux échanges financiers franco-suisses, l'organisation la plus représentative du secteur bancaire suisse estime que « de son côté, la Chambre peut contribuer à un meilleur climat en démontrant que tout mouvement financier entre la France et la Suisse n'a pas le caractère de fuite de capitaux et en soulignant notre volonté de n'aider en rien à des violations de lois françaises par des résidents de France. Il faut plaider pour le respect de l'ordre juridique français par la

Suisse et par les banques suisses et pour le respect de l'ordre juridique suisse par la France. » Mais d'une manière générale, estime cette organisation bancaire, « la situation devrait absolument s'améliorer, pour ce qui est des agissements de la police économique parallèle française qui semble intensifier ses activités, même à l'intérieur de notre pays, au préjudice des banques suisses. Si toute mesure de rétorsion est à écarter, une tolérance plus étendue de nos autorités serait inconcevable. Les protestations d'amitié s'accroissent mal, à la longue, du recrutement d'indicateurs. »

Une grande société suisse du secteur chimique considère que l'amélioration des relations bilatérales passe par la solution des difficultés apparues au niveau des douanes, ainsi que « par une meilleure connaissance de la situation respective des échanges entre les deux pays, qu'il s'agisse :

- des échanges commerciaux qui laissent à la France un solde bénéficiaire très important,
- ou encore de l'emploi, au titre duquel la Suisse procure plus de 120 000 postes à des Français établis en Suisse, frontaliers et saisonniers français travail-

lant en Suisse, ou salariés de filiales françaises de sociétés suisses. »

Quelques-uns de nos adhérents pensent que la Chambre pourrait contribuer à l'amélioration du climat économique, par exemple en accroissant l'effort promotionnel en faveur des produits suisses, en mettant plus systématiquement en garde contre les effets d'une dégradation continue de l'image de marque de la Suisse, en faisant comprendre aux autorités et à l'opinion françaises que la Suisse n'est pas « le coffre-fort suspect des capitaux français en fuite ».

Mais le plus important, et de loin, est le rétablissement d'une meilleure confiance réciproque. Tel est le principal message qui se dégage de cette enquête et que nos adhérents souhaitent exprimer à l'intention du Président de la République et du Président de la Confédération : il est dans l'intérêt réciproque que les deux pays, dans leurs relations bilatérales, sachent s'appuyer sur la confiance et en faire une pratique administrative quotidienne. C'est à ce niveau que les milieux d'affaires franco-suisses attendent des résultats tangibles du voyage de M. Mitterrand en Suisse.

